

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 32
N° identifiant 2022-0183

Titre Demande d'une subvention pour l'implantation d'une Micro-Folie à Poitiers

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Le projet de Micro-Folie à Poitiers a une spécificité très forte car il s'appuie sur la création d'un nouvel équipement culturel structurant, Le Miroir de Poitiers, dont le projet artistique et culturel a été expérimenté dans ses principes depuis six ans, et qui a pu tisser un réseau important et très diversifié de partenaires et de correspondants dans l'ensemble du territoire. Le projet de Micro-Folie bénéficiera, en outre, des ressources d'un autre équipement d'éducation artistique, l'école d'arts plastiques de Grand Poitiers, qui œuvre depuis de longues années auprès des citoyens dans l'ensemble des quartiers de la Ville de Poitiers et, depuis 2017, dans les territoires de Grand Poitiers Communauté urbaine, soit au total 40 communes.

En s'adossant à ces deux équipements culturels professionnels en régie directe, la Micro-Folie va immédiatement bénéficier de moyens conséquents de fonctionnement et de rayonnement. Elle pourra ainsi se développer sur deux axes complémentaires :

- au sein de la galerie du Miroir, en lien direct avec la programmation de ce nouvel espace de création, de production et d'expositions se consacrant à tous les champs de l'expression visuelle
- au travers d'action hors les murs, en partenariat avec le réseau existant des maisons de quartiers (en particulier dans les quartiers politique de la Ville), les centres socio-culturels, les établissements scolaires, les établissements médico-éducatifs et bien d'autres structures habituées à travailler avec l'école d'arts plastiques.

Au travers des deux axes, la Micro-Folie permettra d'enrichir les contenus, d'apporter de la connaissance, de la documentation, mais aussi, plus encore, d'inventer, par ses moyens technologiques et ses ressources, une nouvelle philosophie de la transmission et de la médiation sur l'ensemble de ce territoire.

Elément à part entière du dispositif de la galerie du Miroir, projet culturel unique en son genre, ayant pour ambition d'inventer une nouvelle idée de l'exposition en donnant à voir toutes les formes d'expression visuelle, du dessin classique aux créations numériques et industrielles, en passant par les arts décoratifs, les métiers d'art, ou encore les cultures populaires, transcendant les frontières entre les genres, les disciplines et les époques, la Micro-Folie bénéficiera de la visibilité du Miroir, ce nouveau lieu particulièrement bien situé au cœur de la cité, et à même d'accueillir une très grande diversité de publics.

Le coût total de l'opération est estimé à 38 272 € Hors taxe (HT). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € en HT		Recettes en € HT	
18 tablettes 10 pouces	5 085 €	État	30 400 €
Charriot de charge	1 299 €	Autofinancement	7 872 €
18 supports de tablettes	1 561 €		
Moniteur 4K 98 pouces	10 194 €		
Support mural articulé pour moniteur	864 €		
3 casques oculus quest 2	1 250 €		
Ordinateur, écran, clavier	2 320 €		
Système son	699 €		
Mobilier (assises, bureau)	15 000 €		
TOTAL	38 272 €	TOTAL	38 272 €

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30 400 € HT, soit 79 % du montant total des dépenses éligibles
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation, et les avenants éventuels sans incidence financière
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 1347, chapitre opération n°4200 « Culture – Investissement courant » du budget Principal.

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions